

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
À L'OCCASION DE L'ÉVÉNEMENT FETE DE LA MUSIQUE**

Le maire de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu les demandes des associations Saint-Pé-Chante et Musique Ô Mousqué de Saint-Pé-de-Bigorre d'organiser la fête de la musique le vendredi 19 juin 2026 sur la Place des Arcades à Saint-Pé-de-Bigorre,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de l'évènement organisé le vendredi 19 juin 2026 par les associations Saint-Pé-Chante et Musique Ô Mousqué de Saint-Pé-de-Bigorre et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques dans le centre du village, de régler la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Les associations Saint-Pé-Chante et Musique Ô Mousqué de Saint-Pé-de-Bigorre sont autorisées à occuper le domaine public communal, à savoir la Place des Arcades et ses abords, à l'occasion de l'évènement fête de la musique organisé le vendredi 19 juin 2026.

Article 2 : Du vendredi 19 juin 2026 de 8h00 au samedi 20 juin 2h00, le stationnement est interdit aux véhicules sur la Place des Arcades et la circulation sera interdite le vendredi 19 juin 2026 de 18 h au samedi 20 juin 2 h de la Pizzeria au 10 place des Arcades.

Article 3 : Les associations Saint-Pé-Chante et Musique Ô Mousqué de Saint-Pé-de-Bigorre sont chargées de la pose des barrières de sécurité et des panneaux de signalisation sur les zones concernées par le présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie d'Argelès-Gazost est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Les présidents des associations Saint-Pé-Chante et Musique Ô Mousqué de Saint-Pé-de-Bigorre,
- L'Agence Départementale des Routes de Lourdes et du Pays des Gaves.
- Le centre de secours de Saint-Pé-de-Bigorre.

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre, le 15 juin 2026.

Le Maire,
Jean-Claude BEAUQUESTE

